

LES Cahiers DU BTP

N°144 | OCTOBRE 2022

Magazine trimestriel
d'information sociale du BTP



P. 9

PORTRAIT

Elisa Legrand :
les intérêts des
salariés avant tout

P. 19

ON EN PARLE

Bordeaux
franchit de nouveau
la Garonne

P. 30

SAGA

L'exposition
universelle
de 1900

La ville, laboratoire de toutes les transitions

Pages 10 à 16





Lisez Les Cahiers du BTP différemment !

+Riche +Complet +Interactif



Scannez les pages avec votre smartphone et l'application gratuite PictureExtend, et accédez directement à des contenus enrichis (vidéos, sites Web, courriels, documents...)

1.



**Téléchargez l'application
PictureExtend sur l'AppStore
ou Google Play**

2.



**Flashez les pages
affichant ce logo**

3.



**Cliquez sur les liens
vers des informations
complémentaires**

**Cahiers
BTP**

Le magazine des salariés de l'encadrement du BTP

**CFE
CGC
BTP**

**Directeur
de la publication**

Gérard Duez

Rédacteur en chef

Julien Bellino

Comité de rédaction

Véronique Boissin,
Jean-Louis Farou,
Jacques Lladères,
Gérard Maliverney,
Armand Suardi,
Marie-Jeanne Vonderscher,

Réalisation :

Les Rois Mages

lesroismages.fr

**Coordination
éditoriale**

Antoine Bayle,
avec Chantal Colomer
et François Roche

Maquette

Benjamin Vernet

Dépôt légal

4^e trimestre 2022

ISSN : 0765-023X

CPPAP : 0422 S 08370

Impression

Imprimerie
de la Centrale de Lens



Toutes les images sont droits réservés, sauf :

Couverture, p.4, p.10-11, p.13 :

Vincent Callebaut Architecte

Page 3 et 25 : Joséphine

de Rohan-Chabot

Page 11 : The Line/NEOM

Page 14 : Vincent Mercier,

Michel Desvigne Paysagiste

Page 16 : iStock /

Gregory_DUBUS

Page 18 : OMAAXYZ

pour Bordeaux Métropole

Page 19 : iStock / SolStock

Page 21 : PRO BTP

Page 26 : Shutterstock /

Alexandros Michailidis

Page 28 : iStock /

AndreyPopov

Pages 30 et 31 :

Hirarchivum Press /

Alamy Banque D'Images



Gérard DUEZ
Président de la CFE-CGC BTP

**Nous assistons
à un recul
du paritarisme
et les organisations
syndicales
s'en trouvent
fragilisées**

Le paritarisme, un bien commun qu'il faut sauver

Et si nous redécouvriions, collectivement, l'utilité du paritarisme en temps de crise ? Chez un constructeur automobile de dimension mondiale, la question du pouvoir d'achat est mise en discussion au sein d'un « groupe paritaire de réflexion ». À la Chambre Haute de notre Parlement, plusieurs sénateurs dénoncent la mise à l'écart des partenaires sociaux dans le projet de loi sur l'assurance chômage présenté le 7 septembre. Ces signes ne trompent pas.

Il faut d'ailleurs écouter la sénatrice Frédérique Puissat : « *Quand on veut être au plus près des entreprises, quand on veut des réformes pérennes, qui permettent d'assurer une paix sociale, c'est au sein du paritarisme que cela doit se régler* ». Depuis plusieurs années, nous assistons au contraire à un recul du paritarisme. Et les organisations syndicales s'en trouvent fragilisées.

Dans le BTP, notre syndicat a une longue expérience de la gestion paritaire, que ce soit par exemple chez PRO BTP, l'OPCO de la Construction ou à l'OPPBTP. La CFE-CGC BTP défend également le paritarisme dans la formation professionnelle et l'apprentissage. Preuve que les partenaires sociaux savent coopérer : 77 centres de formation (CFA) du BTP sont gérés sur ce modèle qui, non seulement a fait ses preuves, mais appartient à l'histoire sociale de notre pays.

Lorsque *Les Cahiers du BTP* publiaient, en avril 2017, un dossier sur le paritarisme, la question posée était alors « comment le réinventer ? ». Demandons-nous à présent comment le sauver. L'accord national interprofessionnel (ANI) sur le paritarisme de janvier 2022, signé notamment par la CFE-CGC, répond en quelque sorte à cette urgence. Le texte fixe trois objectifs : instaurer un dialogue social en continu ; moderniser les rôles respectifs des pouvoirs publics, du Parlement et des partenaires sociaux ; et enfin, faire progresser le paritarisme de gestion.

Il faut que cet ANI soit suivi des faits. Notre pays a besoin que les syndicats de salariés et les organisations patronales négocient, trouvent des solutions aux crises économiques, sociales et écologiques. Ce dialogue doit se faire non seulement dans les entreprises, mais également au niveau interprofessionnel. Il est encore temps. ■

Gérard Duez

Éditorial

- 3 Le paritarisme, un bien commun qu'il faut sauver, par Gérard Duez

Les nouvelles du syndicat

INFOS DES SECTIONS

- 5 Section des personnels BTP CFA et CCCA-BTP : l'avenir de la formation et l'apprentissage dans le BTP
6 Occitanie : au-delà des incertitudes, une stratégie claire



- 7 APRR : l'encadrement doit déconnecter
7 Autoroutes : les négociations permanentes

8 LES SECRETS DU DS

Avant de remporter des élections, la route est longue

9 PORTRAIT

Élisa Legrand : les intérêts des salariés avant tout

Actualités

18 ON EN PARLE

Bordeaux franchit de nouveau la Garonne

19 À SUIVRE

Une rentrée sociale sous forte tension

20 L'ÉTUDE DE L'APEC

Le secteur de la Construction reste optimiste

21 FOCUS

PRO BTP toujours plus proche de ses clients

22 REVUE DE PRESSE

Magazine

24 LES DIALOGUES DES CAHIERS

Les défis que doivent relever les syndicats pour se réinventer

26 FENÊTRE SUR L'EUROPE

Bruxelles fixe les nouvelles règles du jeu numérique

DANS LES ENTREPRISES

- 27 La médecine du travail doit retrouver ses marques

JURIDIQUE

- 28 Transiger après une rupture conventionnelle

LA SAGA DES BÂTISSEURS

- 30 Exposition universelle de 1900 : les yeux grands ouverts sur le futur

Dossier

P. 10 à 16

La ville, laboratoire de toutes les transitions



Pour rester vivable, la ville doit inventer de nouveaux modèles décarbonés, laissant une large place à la nature, tout en demeurant accessible à tous. Un enjeu complexe, mais fertile en innovations et en expérimentations.

- 13 « Débitumiser » pour ramener de la fraîcheur en ville
14 L'avis de Michel Desvigne, paysagiste
15 Les bienfaits des grands arbres urbains
16 La ville de Lyon prête à relever le défi de la neutralité climatique



SECTION DES PERSONNELS BTP CFA ET CCCA-BTP

L'avenir de la formation et de l'apprentissage dans le BTP

La gestion paritaire de la formation et de l'apprentissage dans le BTP est menacée depuis plusieurs années. Notre syndicat œuvre pour trouver des solutions.

houlette de France Compétences, l'organisme public en charge du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ces bouleversements sont à l'origine de la mobilisation de notre syndicat et de la section des BTP CFA et du CCCA-BTP.

L'attractivité des métiers du BTP

Comment fédérer les centres de formation (CFA) du BTP ? Depuis 2019, la CFE-CGC BTP invente une nouvelle structure, au bénéfice des 14 associations régionales paritaires qui composent le réseau BTP CFA. En trois ans, de nombreuses réunions se sont tenues, pour établir dans un premier temps un diagnostic sur les missions que le CCCA-BTP avait en charge et les changements imposés par les réformes de l'État.

En 2021, un comité de pilotage paritaire, regroupant une majorité de présidences des 14 BTP CFA, s'est réuni, une première fois, pour imaginer quelle structure existante porterait cette « fédération ». Ces discussions, qui perdurent aujourd'hui, sont complexes, car elles concernent tout autant le statut des personnels du nouveau réseau, que les moyens de son développement, en régions et au niveau national.

Une chose est certaine, pour le BTP, l'attractivité des métiers passera par l'apprentissage et la formation. L'enjeu est d'autant plus vital pour l'avenir du secteur que la pénurie de main-d'œuvre se fait sentir sur les chantiers. ■



Rémy SALABERT
Secrétaire général
de la section

Faire réseau... Depuis la loi « Avenir professionnel » de 2018, la CFE-CGC BTP œuvre pour réorganiser la formation dans le secteur, après un véritable « big bang ». Les réformes gouvernementales, qui ont transformé la formation dans le BTP en un marché concurrentiel, ont privé le comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du Bâtiment et des Travaux publics (CCCA-BTP) de certaines de ses prérogatives. Le CCCA-BTP n'est plus un « réseau », mais un organisme au service des acteurs

du BTP. Avec, au cœur de ces bouleversements, la question épineuse du financement.

La loi de finances 2022 a conforté le principe des cotisations versées au CCCA-BTP et à Constructys, l'Opérateur de compétences (OPCO) de la Construction, pour le compte de la formation dans le Bâtiment et les Travaux publics. Le tout sous la

DES SYNERGIES AVEC L'OPCO DE LA CONSTRUCTION

Notre section syndicale a adopté une logique de réseau, en créant des synergies avec Constructys, qui est désormais l'un des piliers de la formation et de l'apprentissage dans le BTP. Dans une démarche de promotion du paritarisme spécifique à la formation, notre section fait grandir la CFE-CGC BTP dans cette branche professionnelle incontournable.



La section Occitanie, le 21 mai 2022, à Capendu (Aude)

OCCITANIE

Au-delà des incertitudes, une stratégie claire

Pour la section Occitanie, la mandature qui s'ouvre doit permettre d'étendre l'influence du syndicat dans la région.



Gilles DAGNET
Président
de la section

En 2022, quelle section CFE-CGC BTP peut déclarer en fin de mandature : « Tout s'est déroulé comme prévu » ? Certainement pas la section Occitanie, qui n'a pourtant pas démerité. En mai dernier, lors de notre assemblée générale électorale (AGE), organisée à Capendu (Aude), nous avons d'abord salué le mandat de Bernard Nuixa.

En tant que président, Bernard a dirigé notre développement en pleine pandémie de Covid-19.

Craintes pour la santé des salariés, déplacements limités, secteur du BTP entravé et un syndicalisme en visioconférence... Une réalité bien connue. Mais notre équipe a également vécu la douloureuse perte d'Emmanuel Cespedes, décédé en février 2021, après 61 ans de militantisme.

Une stratégie de conquête

Malgré ces moments difficiles et des circonstances exceptionnelles, la section Occitanie a montré son dynamisme. Nous avons formé des « développeurs » et des « protocoleurs » CFE-CGC BTP dans la région. Cette stratégie est soutenue par l'utilisation de la plateforme Omars, conçue par la CFE-CGC pour établir

une cartographie, par département, des entreprises de la Construction à « conquérir ».

Sur le terrain, nos délégués syndicaux ont été particulièrement actifs chez SPIE, BTP CFA Occitanie et Constructys, l'opérateur de compétences de la Construction. Enfin, notre section peut se féliciter de son engagement paritaire régional auprès de l'OPPBTP, de Constructys ou lors des négociations avec les fédérations patronales du BTP.

Influence régionale

La mandature qui s'ouvre est placée sous le signe de l'incertitude économique. Dans le BTP, pénurie de main-d'œuvre, coût de l'énergie et tension sur les matériaux de construction se multiplient. Mais notre feuille de route 2022-2025 reste claire. Nous devons faire grandir notre section, coûte que coûte, en anticipant de nombreuses élections professionnelles et en accompagnant nos délégués syndicaux, dans la quête de nouveaux adhérents. Il en va de notre représentativité.

L'autre défi est d'étendre inlassablement l'influence de la CFE-CGC BTP en Occitanie, que ce soit dans les organismes paritaires, au niveau de l'union régionale (UR) ou auprès des décideurs politiques et économiques. Notre région, l'une des plus vastes de l'Hexagone, exige un engagement total. Et notre équipe syndicale en a pleinement conscience. ■

LE NOUVEAU BUREAU

Gilles Dagnet - Président
José Dominguez - Vice-président
Bernard Nuixa - Vice-président
Michel Macquet - Secrétaire
Annie Dartigues - Secrétaire adjointe
Patrick Del Rey - Trésorier
Sébastien Belot - Trésorier adjoint



APRR

L'encadrement doit déconnecter

En juillet dernier, le groupe APRR s'est enfin doté d'un accord d'entreprise QVCT prenant en compte la « déconnexion ». Un premier pas qui doit être accompagné d'une certaine pédagogie.



Thierry DECORSIER
Délégué
syndical central
de la section

Depuis le déclenchement de la pandémie de Covid, la notion de « déconnexion » prend tout son sens. Depuis 2016, il s'agit d'un droit, prévu par la « loi Travail ». Mais désormais, cet enjeu fait partie intégrante de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). Ce nouvel acronyme a été mis en place en 2022, grâce notamment aux efforts de la CFE-CGC pour intégrer la dimension centrale des « conditions de travail ».

Pour le groupe autoroutier APRR, filiale d'Eiffage, une troisième session de négociation autour de la QVCT et de l'égalité femmes-hommes s'est tenue le 1^{er} juillet dernier, entre les organisations syndicales et la direction. Cette journée avait pour but de discuter de la définition même de la déconnexion et de son pendant, « l'hyperconnexion », au sein d'un accord QVCT qui se faisait attendre.

Adopter une autre hygiène de vie digitale

En 2019, faute d'un accord majoritaire sur la qualité de vie au travail, une « charte sur le droit à la déconnexion » avait été mise en place chez APRR. Un texte sans contenu, seul vestige d'une négociation avortée. Entretemps, la pandémie mondiale

a donné une nouvelle dimension au télétravail et à l'hyperconnexion, l'un des maux de notre époque.

Puisque « mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde », selon la formule consacrée, la section APRR CFE-CGC BTP a œuvré pour que le terme de « hyperconnexion » soit inscrit dans l'accord. C'est désormais chose faite. Le 1^{er} juillet, les négociations ont également porté sur la rédaction du « droit à la déconnexion ». Le texte proposé par la direction du Groupe précisait notamment que les salariés n'étaient en rien obligés de prendre leur smartphone et autres outils chez eux les soirs ou week-ends.

Si notre section a signé cet accord QVCT, la question de l'hyperconnexion est loin d'être réglée

Notre section a signé cet accord. Sur un sujet aussi sensible, qui touche au rythme de travail de l'encadrement, TAM et cadres, il fallait avancer. Mais en tant que syndicat, nous continuerons de sensibiliser les salariés sur les pratiques qui nuisent à leur santé. Si ce texte les protège en partie, il ne leur impose pas d'éteindre leur téléphone ou leur ordinateur portable lors de leurs repos. C'est à chacune et à chacun d'adopter une autre hygiène de vie digitale. ■

AUTOROUTES

Les négociations permanentes

Avec l'inflation, les rémunérations annuelles exigent un dialogue constant dans la branche Autoroutes.



Patrick FABREGAS
Président
de la section

Bien que l'inflation ait connu au mois d'août une légère baisse, en se maintenant tout de même à 5,8 %, les négociations d'entreprise sur les rémunérations annuelles garanties (RAG) restent complexes. Au sein de la branche Autoroutes, après deux négociations en mars dernier, notre section a signé un accord majoritaire. Mais cette signature mérite des précisions.

En 2021, aucun accord n'avait été signé avec l'AFSA, l'organisation professionnelle des employeurs du secteur autoroutier, alors que l'inflation frôlait les 3 %. Avec une hausse du SMIC de 2 %, la « classe A » du barème des salaires minima était alors dépassée. C'est la raison pour laquelle l'accord signé en mars 2022 tenait compte des classes, avec un effort sur les bas salaires. Ainsi, la classe A connaît une augmentation de 6 %, quand elle est de 4 % pour la B et se situe entre 3 et 3,2 % pour les classes de C à P.

L'accord prévoyait également une clause de revoyure rapide, face à un contexte économique instable. La réunion du 14 juin n'a abouti à aucune avancée. Une nouvelle réunion était prévue le 4 octobre. ■



Frank-Xavier SANCHEZ
Adhérent de la CFE-CGC BTP depuis près de quinze ans, Frank-Xavier Sanchez est DSC, délégué européen et trésorier au CSE de Rockwool France, leader mondial de la fabrication d'isolants en laine de roche. Il a intégré le groupe il y a 20 ans, comme responsable de ventes, après avoir œuvré dans les biotechnologies et l'industrie chimique.

Avant de remporter des élections, la route est longue

Pour une section syndicale qui veut mobiliser les salariés autour d'un projet, il faudra des mois, voire des années avant de remporter les suffrages.

1 Gagner la reconnaissance des salariés

Avant d'espérer maintenir ou améliorer la représentativité de la CFE-CGC BTP dans une entreprise, un travail au long cours va être mené. La reconnaissance des salariés envers l'action syndicale d'une section se joue chaque jour, et pour répondre à leurs besoins, le délégué syndical (DS) se doit de maîtriser les subtilités du code du Travail.

Non seulement il a un devoir d'exemplarité, un tantinet « premier de la classe », pour entraîner son équipe syndicale, mais le DS doit également essayer de donner l'image d'un responsable qui maîtrise ses sujets, tout en y prenant un certain plaisir. Le syndicalisme de dialogue, c'est, par exemple, savoir garder son calme et son sourire lors de négociations difficiles au comité économique et social (CSE). Et les salariés sauront s'en souvenir.

2 Un délégué syndical n'a pas la science infuse

Pour un DS, il ne s'agit pas de passer le concours du barreau. Bien que des connaissances juridiques fines soient un préalable au développement d'une section, le DS n'est pas un avocat. Mais il doit apprendre notamment à négocier des revalorisations salariales, à réagir en cas de burn-out ou de licenciement au sein de l'entreprise.

Sur tous ces sujets, la CFE-CGC BTP et la Confédération proposent, tout au long de l'année, des formations syndicales qui donneront au DS les bons outils pour mener ses batailles.

3 Un adhérent = un recrutement

Si le DS est un chef d'orchestre, il ne peut jouer de tous les instruments. Pour gagner des adhésions entre deux élections professionnelles, il aura besoin de relais, d'« aides de camp ». Si, au sein d'une entreprise, chaque adhérent de la CFE-CGC BTP recrute un salarié, les élections s'annonceront sous les meilleurs auspices. Bien souvent, un salarié adhère à notre syndicat car il se sent écouté, voire protégé. À vos adhérents de cultiver cette proximité et de valoriser l'« assurance tous risques » syndicale que la section propose.

4 Il est temps de faire le bilan

Un état des lieux s'impose. Avant de se lancer dans la négociation des protocoles préélectoraux, le DS doit faire un bilan de l'action de sa section syndicale. En écoutant attentivement les salariés et les adhérents CFE-CGC BTP, il déterminera les points forts et les marges de progression, que ce soit en termes de présence sur le terrain, d'efficacité dans la communication ou l'esprit d'initiative dans les négociations.

Ce bilan pourra être enrichi de données précises, comme le nombre de sièges au CSE, l'équilibre femmes/hommes ou TAM/cadres au sein de l'équipe syndicale. Une fois cet état des lieux dressé, il sera temps d'établir la meilleure stratégie pour aborder les élections. ■

Pour demander l'accès à la Boîte à outils du syndicat :

contact@cgcstp.com

Les intérêts des salariés avant tout

Depuis près de 6 ans, l'engagement syndical d'Élisa Legrand n'a cessé de grandir au sein de Vinci Construction.

C'est plus fort qu'elle : face à « l'injustice sociale », Élisa Legrand ne peut s'empêcher de monter au créneau pour dénoncer « l'inacceptable ». Déjà, au collège, elle avait le sens des responsabilités en acceptant d'endosser le rôle de déléguée de classe pour défendre les intérêts des élèves.

« Je supporte très mal les conflits et les abus en tout genre. C'est pourquoi je préfère m'impliquer pour m'assurer du respect des règles établies », confie cette ancienne adepte de boxe thaïlandaise. Originnaire de Cambrai, dans le Nord, elle se présente comme une personne « rigoureuse », « droite sans ses bottes », mais aussi « tolérante » et « curieuse » dans tout ce qu'elle entreprend.

Après un bref passage au FORCO, un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), à Paris, elle a rejoint en 2012 Chantiers Modernes Construction (groupe Vinci), en tant que comptable.

Préserver le bien-être des salariés

À cette époque, elle a commencé à se rapprocher des élus de la CFE-CGC BTP, le syndicat qui représentait non seulement sa catégorie socioprofessionnelle, mais aussi « faisait preuve d'humanité et de réactivité » sur le terrain. « J'avais envie d'apporter ma contribution au dialogue social dans l'entreprise. Mais je ne me sentais pas encore prête, parce que je découvrais la vie active. » Quatre ans plus tard, à 29 ans, elle s'est présentée aux élections de la délégation unique du personnel (DUP) au sein de VCFTP Île-de-France, la structure de management qui regroupe les fonctions support au service de plusieurs sociétés opérationnelles du groupe.



Élisa LEGRAND, responsable de la trésorerie chez Sogea Île-de-France

Depuis, elle cumule les mandats d'élue au CSE, de membre de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) et de déléguée syndicale (DS). Pour Élisa, « préserver le bien-être des salariés doit rester au centre du dialogue social. » Et celle-ci de préciser : « L'important, c'est de ne jamais faire passer les intérêts de l'entreprise avant ceux des salariés ».

Élisa s'implique pour s'assurer du respect des règles établies

D'ailleurs après la crise sanitaire, elle a ramené au centre des discussions le bien-être et l'équilibre au travail, en obtenant de la direction 2 jours de télétravail par semaine pour tous les salariés ayant six mois d'ancienneté.

Un devoir de vigilance

Mais c'est déjà un autre combat qui l'anime : « Cette fois, il s'agit de l'opération de rapprochement au niveau national entre les sociétés de management de Vinci Construction France, les fonctions support de Vinci Construction Terrassement, les établissements ETF et les filiales spécialisées d'Eurovia Management France. Nous devons rester vigilants à ce qu'aucun des salariés ne soit lésé dans cette réorganisation », insiste-t-elle.

Actuellement responsable de la trésorerie de Sogea Île-de-France depuis 2015, une filiale de Vinci Construction France spécialisée dans l'hydraulique, Élisa doit jongler entre son travail à temps plein et ses fonctions syndicales. Qu'importe, dit-elle, « je me ressource en faisant du sport et de la randonnée pour garder les idées claires et pouvoir continuer à remplir mon rôle ».

L'essentiel pour cette jeune femme de 35 ans, c'est de « savoir s'écouter pour décider ce que l'on a vraiment envie de faire ». Comme de réaliser un jour cet autre rêve un peu fou : l'Ultra-Trail du Mont-Blanc. ■

CV EXPRESS

1987 Naissance à Cambrai (59) | 2009 BTS d'assistante en gestion de PME-PMI à Paris | 2012 Comptable au sein de la société Chantiers Modernes Construction (groupe Vinci) | 2016 Adhésion à la CFE-CGC BTP | 2016 Élu DUP, CSE, membre du CSSCT et déléguée syndicale.

La ville, laboratoire de

13 « Débitumiser » pour ramener de la fraîcheur en ville

14 L'avis de Michel Desvigne, paysagiste

15 Les bienfaits des grands arbres urbains

16 La ville de Lyon prête à relever le défi de la neutralité climatique



toutes les transitions

Pour rester vivable, la ville doit inventer de nouveaux modèles décarbonés, laissant une large place à la nature, tout en demeurant accessible à tous. Un enjeu complexe, mais fertile en innovations et en expérimentations.

Une ville de 170 kilomètres de long, sur 200 mètres de large, à 500 mètres au-dessus du sol, ornée de façades en miroirs... 9 millions d'habitants vivent dans des espaces en trois dimensions, dans un climat tempéré en toute saison, au milieu d'espaces végétalisés. Tous les services sont à cinq minutes à pied maximum pour tous les résidents. Un train à grande vitesse relie les deux extrémités de la ville en vingt minutes. L'eau et l'énergie sont générées à partir de sources renouvelables... Telles sont les principales caractéristiques de « The Line », ce projet de ville révolutionnaire élaboré par le prince héritier d'Arabie Saoudite.



Le projet est présenté comme un « nouveau miracle pour le monde », « une révolution de notre civilisation », « l'avenir de la vie urbaine », qui devrait être implantée dans le désert saoudien. Les urbanistes et architectes qui ont conçu « The Line » y ont mis en musique toutes les caractéristiques généralement évoquées de la « ville de demain » : une urbanisation hyper concentrée (34 km² de surface, contre 105 km² pour Paris, par exemple), des ressources renouvelables, un climat sous contrôle, une nature omniprésente, l'absence totale d'automobiles, une mobilisation massive des technologies et de l'intelligence artificielle.

Que ce projet voie le jour ou non, il est emblématique des interrogations qui se posent aujourd'hui concernant l'évolution des villes, sur des thèmes comme le réchauffement climatique, la neutralité carbone, l'accessibilité, l'inclusion, la consommation de ressources et le déploiement des services collectifs. En quelques années, la ville est devenue le laboratoire de toutes les transitions, énergétique, climatique, sociétale et environnementale, car c'est principalement dans les villes que se joue la bataille contre le réchauffement climatique.

Quand il fera 50° à Paris

Le climat justement... Selon Météo France, l'été 2022 a été le deuxième plus chaud jamais observé depuis 1900, avec un écart de + 2,3° C par rapport à la période 1991-2020. Un grand nombre de villes ont enregistré des températures exceptionnellement élevées, supérieures à 40°. Ce qui fait dire à un certain nombre



Images de synthèse du projet pharaonique « The Line », en Arabie Saoudite

LES 6 FONCTIONS URBAINES

Ces fonctions regroupent les principales activités d'une ville

Résidentielle

Sociale

Politique

Économique

Culturelle

Transport et communication



En France, les grandes villes pourraient connaître des températures de l'ordre de **50°** d'ici le milieu du XXI^e siècle

d'experts que si le rythme de réchauffement de la planète ne ralentit pas, les grandes villes de l'hexagone pourraient connaître des températures de l'ordre de 50° d'ici le milieu du siècle.

Or nos villes ne sont pas adaptées à gérer les fortes chaleurs, et notamment Paris. Dans la capitale, la tradition des toits en zinc, qui a inspiré tant de peintres, de photographes et de cinéastes, date du baron Haussmann lors de la grande rénovation de Paris. C'était une couverture peu chère, facile à travailler. Sa légèreté permettait de soulager les charpentes, de créer des mansardes qui abritaient à l'origine des chambres de bonnes. Mais les architectes n'imaginaient pas alors que les températures estivales allaient atteindre des sommets vertigineux. Et cet héritage est lourd à porter à présent.

Les villes sont confrontées aujourd'hui à deux grands défis : consommer moins d'énergie, et multiplier les puits à carbone grâce au végétal.

Rénovation énergétique et mobilités douces

Bien qu'elles ne couvrent que 2 % de la surface de la terre, les villes sont responsables de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Une récente étude publiée par la revue *Frontiers in Sustainable Cities*, portant sur 167 villes, montre que 25 d'entre elles, le plus souvent situées en Asie, sont à l'origine de 52 % des émissions urbaines de GES. Mais plus d'une centaine d'entre elles

se sont fixé des objectifs de réduction des émissions, 40 visent la neutralité carbone et certaines enregistrent déjà une diminution de leur empreinte carbone, comme Oslo, Seattle ou Paris.

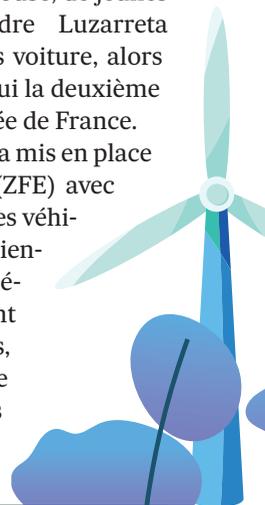
Deux pistes principales sont explorées en matière de réduction des émissions : la transition vers des bâtiments moins énergivores, voire à énergie positive et la réduction drastique de l'usage de l'automobile. En France, l'État a mis en œuvre un plan de 14 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments privés et publics, notamment en direction des bailleurs sociaux. L'objectif de ce plan est la rénovation de 500 000 logements sur cinq ans, mais avec aussi un soutien aux ménages les plus modestes et des actions de formation pour les professionnels du bâtiment et les architectes.

Pour la construction neuve, la nouvelle norme RE2020 fixe des objectifs drastiques en matière de consommation énergétique des bâtiments, ce qui implique une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques. Un certain nombre de start-ups travaillent déjà sur ces sujets, comme Geosophy, qui veut développer une source d'énergie encore rare en France, la géo-énergie, pour le chauffage et la climatisation des bâtiments en puisant dans le sol la fraîcheur en été et la chaleur en hiver.

La ville du quart d'heure

Quant à l'automobile, ses jours sont comptés dans les villes à l'exemple des actions menées à Paris, mais aussi dans les grandes métropoles régionales. Ainsi à Toulouse, de jeunes urbanistes comme Alexandre Luzarreta imaginent déjà une ville sans voiture, alors que la ville rose est aujourd'hui la deuxième métropole la plus embouteillée de France.

Depuis le 1^{er} juin 2021, Paris a mis en place une zone à faible émission (ZFE) avec l'interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 4. La loi d'orientation des mobilités accélère d'ailleurs le déploiement des ZFE dans d'autres villes, notamment celles de plus de 100 000 habitants, dont les seuils de concentration de





polluants atmosphériques sont régulièrement dépassés.

C'est aussi pour réduire les obligations de se déplacer que le concept de la « ville du quart d'heure » fait de plus en plus d'adeptes. Il est notamment défendu par Carlos Moreno, directeur scientifique de la chaire Entrepreneuriat, Territoire, Innovation à l'IAE Paris. « *C'est une échelle de temps qui permet en mobilité active, à pied ou à vélo, d'être à un quart d'heure des six fonctions urbaines. J'ai conceptualisé cette ville non pas comme un village, mais comme une ville réticulaire ou maillée, une ville polycentrique* », expliquait-il récemment au média L'Internaute.

Selon Carlos Moreno, pour mieux mailler la ville et rapprocher au maximum les fonctions sociales, il faut produire un certain nombre de modifications d'usages et adopter une logique de multiservices. La rue n'est plus uniquement destinée à la circulation des personnes et des véhicules. Elle redevient un espace de rencontre en favorisant la marche, le vélo, les espaces dédiés aux enfants, et en végétalisant.

La ville végétale... Elle est au cœur d'intenses réflexions et de nombreuses expérimentations. L'architecte belge Vincent Callebaut imagine des villes où les immeubles seraient couverts d'arbres, de potagers, de panneaux solaires et d'éoliennes, formant des « villages verticaux ». Consulté par la Mairie de Paris pour imaginer le Paris de 2050, il a réalisé des prototypes de gratte-ciel « verts » et à « énergie positive ». Certaines villes vont encore plus loin que la végétalisation, et construisent des « fermes verticales » destinées à capter le CO₂ et à alimenter les citoyens, tout en réduisant le coût énergétique du transport des denrées.

Autre champ de recherche important, la réduction de l'artificialisation des sols par la multiplication des espaces végétaux et la plantation d'arbres adultes, qui permet à la fois de lutter contre les inondations, de limiter la hausse des températures et de multiplier les puits à carbone. La France a une surface artificialisée plus importante que la moyenne européenne selon les données d'Eurostat.

(Suite en p. 15)

Le projet « 2050 Paris Smart City », créé par Vincent Callebaut Architectures



RÉVOLUTION URBAINE

« Débitumiser » pour ramener de la fraîcheur en ville

Le gouvernement l'a annoncé dès la mi-juin : « *Moins de goudron et plus d'arbres pour apporter de la fraîcheur et limiter les températures* » dans les villes. Pour ce faire, un programme d'investissement de 500 millions d'euros a été voté pour cofinancer aux côtés des collectivités locales des dispositifs anti-chaueur, notamment des îlots de fraîcheur.

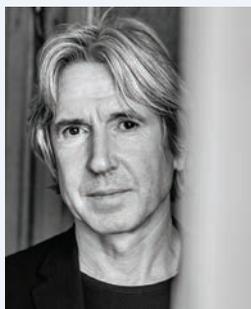
Parmi les alternatives pour réduire la surchauffe urbaine : la « débitumisation ». À Paris, Caen, Lyon, Toulouse, bref un peu partout en France, les élus affirment vouloir « débitumiser » trottoirs, ronds-points, places, parkings et cours d'école. « *Nous allons faire sauter le bitume là où il n'y en a pas besoin. Il va être remplacé dans la ville par de*

l'herbe, des plantes et des arbres », affirme Joël Bruneau, le maire de Caen.

Ainsi selon Météo France, « *le verdissement d'une strate végétale basse de 75 % des surfaces disponibles à Paris, permet, avec l'arrosage des pelouses la nuit, de baisser en moyenne de 1 à 3°C les températures ambiantes maximales* ». La maire de Paris, Anne Hidalgo, a d'ailleurs confirmé en mai dernier la poursuite du processus de débitumisation engagé depuis 2014 dans la capitale en promettant, cette fois, la végétalisation du périphérique parisien à l'horizon 2030. Ce vaste chantier, qui fait actuellement débat, porte sur la création d'une « bande verte » de 10 hectares et la plantation de 45 000 arbres dès 2024.

L'AVIS DE MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE

« Le paysage constitue l'élément incontournable de transformation des villes »



MICHEL DESVIGNE
Paysagiste
internationalement
renommé et
récompensé de
nombreuses fois
pour ses réalisations

« Cette idée qu'un paysage puisse déterminer l'emplacement des grandes infrastructures routières est assez nouvelle »

Les Cahiers du BTP : Quelle est votre approche de la ville de demain ?

Michel Desvigne : La ville de demain pour moi, c'est la nôtre, la ville qui se transforme et dans laquelle le paysage a une présence par son enracinement dans le territoire. À l'image des projets du Grand Paris : ce sont ces structures liées à la géographie, à des pentes, à des promenades, des continuités paysagères, des parcours... Cette idée qu'un paysage puisse déterminer l'emplacement des grandes infrastructures routières est assez nouvelle chez nous et prend tout son sens aujourd'hui. Elle s'inspire des systèmes de parc américains et développées à la fin du XIX^e siècle autour de charpentes paysagères qui représentaient bien souvent une amplification des forêts.

En France comme dans d'autres pays d'Europe, nous avons sous-estimé le développement des villes en dehors des centres historiques, qui ne représentent pourtant que 20 % des métropoles. C'est pourquoi j'insiste sur l'urgence et la nécessité dans nos pays d'adopter cette vision, à l'échelle des grands territoires urbains et périurbains. Aujourd'hui, les friches industrielles et commerciales en pleine mutation représentent un très fort levier de développement de nos villes pour introduire de grandes continuités paysagères.



Quel doit être le rôle du végétal et de l'échelle paysagère dans la ville ?

La structure paysagère constitue l'élément incontournable de transformation des villes et des grands territoires. L'infrastructure n'est plus l'élément premier que l'on vient orner, il vient après la création paysagère. Les grandes infrastructures, les autoroutes, les voies rapides dans les villes, mais aussi les fleuves et les forêts sont souvent accompagnés d'abords qui peuvent être intégralement transformés en continuités paysagères.

Comme à Boston aux États-Unis où un « parkway » de 30 km a été créé. En France dans le parc de Saclay, nous avons installé une lisière de 7 km de long entre les campus et la campagne environnante. Il s'agit d'un paysage intermédiaire, ni tout à fait rural, ni tout à fait urbain. On utilise ces lisières pour gérer les eaux pluviales, pour localiser les compensations écologiques avec la création de zones humides et de forêts. C'est toute une ingénierie écologique au service de la ville qui se met en place pour créer des espaces publics d'un nouveau genre.

Comment réduire la pollution de l'air tout en redonnant une cohérence aux territoires ?

On gère encore les problèmes climatiques et sociétaux de manière trop mécanique, sans apporter de la beauté en ville. Pour agir sur la qualité de vie dans les métropoles, il est important d'apporter cette dimension architecturale extrêmement forte dans les projets. D'ailleurs, depuis une dizaine d'années, les paysagistes gèrent des équipes pluridisciplinaires fédérées autour de la conception de charpentes paysagères. Ce sont des pratiques de plus en plus fréquentes dans les métiers du BTP. Ce que nous amenons, en tant que paysagistes, c'est de la beauté. La beauté de nos paysages est essentielle pour amener de la cohérence à nos territoires. ■



Les villes sont responsables de **70 %** des émissions mondiales de gaz à effet de serre

(Suite de la p.13)

« Autrefois considérés comme surtout dédiés au confort et à la qualité de vie des urbains, les espaces consacrés à la nature dans les villes deviennent aujourd'hui un véritable outil de lutte contre le réchauffement climatique, au même titre que les nouvelles mobilités ou la rénovation énergétique des bâtiments. Utiliser les arbres et la nature pour capter le CO₂ des villes, qui émettent 70 % des gaz à effet de serre de la planète, présente trois avantages majeurs : c'est une solution bon marché par rapport au coût de la capture du carbone ; qui offre des bénéfices complémentaires gratuits comme la protection de la biodiversité ou la régulation de l'humidité et qui est immédiatement disponible », écrivait récemment dans *Les Échos* Olivier Brousse, PDG de la société Idverde, leader européen de la création et de la gestion d'espaces végétaux.

Transformer les villes par le végétal

Pour Sylvain Grisot, urbaniste et président de l'Agence d'innovation urbaine dixit.net, auteur

d'un *Manifeste pour un urbanisme circulaire*, « des arbres et de la végétation, des corridors verts, des espaces naturels dans la ville auraient un impact positif sur la biodiversité, la qualité de l'air et la régulation des températures ».

Cela signifie que le regard sur la nature en ville doit changer. Les « actifs végétaux » sont stratégiques pour le futur des villes et doivent donc faire l'objet d'une gestion économique et technique semblable à celle des grandes infrastructures. Comme le défend Michel Desvigne, paysagiste renommé, le paysage est un élément incontournable de la transformation des villes (*lire son interview ci-contre*).

Mais si ces transitions de la ville sont nécessaires, elles demanderont du temps pour s'accomplir. Contrairement à « The Line », l'Europe ne part pas d'une page blanche s'agissant d'urbanisme. Son tissu urbain est dense, souvent ancien et sa transformation doit aussi veiller à garantir l'accessibilité sociale et l'harmonie sociétale au sein et en périphérie des grands centres urbains. ■

VÉGÉTAL

Les bienfaits des grands arbres urbains

Elles semblent faire partie du décor depuis toujours. Ces forêts urbaines créées de toute pièce par l'homme en plein cœur de Lisbonne ou de Berlin constituent des espaces naturels uniques et précieux pour la qualité de vie en ville.

« L'illusion d'une vieille forêt fonctionne parce que, en 90 ans, les hommes ont réalisé un travail sur les arbres et la végétation que la nature aurait pu faire seule... mais en 5 000 ans », estime Fernando Louro Alves, responsable de la gestion du parc forestier de Monsanto à la mairie de Lisbonne, dans les colonnes du journal *Le Monde*. Avec le réchauffement climatique, les arbres dans les villes « fournissent une multitude de bienfaits pour l'environnement et la régulation du climat, incluant l'atténuation de bruit en ville, la captation du carbone, et la contribution à l'infiltration plus

lente de l'eau dans les sols », expliquent dans une tribune au magazine *Transitions&Énergies* Alison Munson et Anaïs Paré, toutes deux membres de la Chaire de recherche sur l'arbre urbain et son milieu, de l'Université Laval (Québec).

Et Caroline Mollie, architecte paysagiste, de préciser qu'un arbre, « pour qu'il donne son maximum d'effets, doit avoir au moins une trentaine d'années. Voilà pourquoi mieux vaut planter moins, mais mieux, au bon endroit ». Ainsi, pour aider les collectivités locales à choisir des espèces d'arbres adaptées à leur écosystème, le ministère de la Transition écologique a initié le projet *Sésame*, une base de données sur les services écosystémiques rendus par les 400 espèces d'arbres et arbustes (qualité de l'air, climat, paysage, etc.)

URBANISME

La ville de Lyon prête à relever le défi de la neutralité climatique



Lyon, comme sept autres villes françaises dont Marseille, Nantes et Grenoble, peut désormais se targuer de compter parmi les lauréates du programme européen « 100 villes neutres pour le climat d'ici 2030 ». Toutes ces villes pourront bénéficier « des conseils et d'une assistance sur mesure » de spécialistes, dans le cadre du projet « Horizon Europe » pour la période 2022-2023. La plateforme NetZeroCities a été spécialement conçue pour les accompagner en matière de recherche et d'innovation dans « l'adaptation au changement climatique », pour des secteurs tels que l'énergie, les bâtiments, la gestion des déchets et les transports.

« C'est une très grande fierté pour Lyon qui, avec ce programme, devient une ville pionnière

en France et en Europe pour relever le défi de la neutralité climatique », assure Grégory Doucet, le maire de la ville. Avec 5 millions de tonnes de CO₂ émises par an, le défi qui l'attend est de taille. Dans cette ville très minérale, « on a environ 5m² de nature accessible par habitant, alors que l'OMS recommande 10m². Objectif vers lequel on va tendre d'ici la fin du mandat », a annoncé dans le magazine *Lyon Capitale* Nicolas Husson, adjoint au maire de Lyon en charge des questions environnementales.

Face à ces nouveaux enjeux, la ville de Lyon a donc voté un « Plan Nature » sans précédent de 141 millions d'euros consacré à la nature en ville, comprenant notamment la plantation de « 10 000 arbres d'ici à 2026 ».





TRAVAUX EN HAUTEUR

PAS DROIT À L'ERREUR



L'une des 1^{ères} causes d'accidents dans le BTP et le monde agricole, les chutes de hauteur ne sont pas une fatalité !

- J'anticipe l'organisation de mes chantiers
- Je choisis les bons équipements
- J'informe et je forme mes salariés

Ensemble, nous avons les moyens de faire chuter les chiffres.



EN CHIFFRES

454 000

En 2021, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) a comptabilisé, dans l'Hexagone, 454 000 ruptures conventionnelles pour le secteur privé. C'est 6,1 % de plus qu'en 2020. À lui seul, le secteur de la Construction au vu bondir de 16 % ces ruptures sur la même période.

13,5 milliards

Pour VINCI, la crise semble passée. Au premier semestre, le groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 28,5 milliards d'euros (+ 26 % par rapport à 2021). La branche Construction a, elle, vu son chiffre d'affaires augmenter de 11 % (13,5 milliards €).

5,2 millions

Une étude de l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE) a dénombré 5,2 millions de « passoires énergétiques » parmi les 30 millions de résidences principales, soit 17,3 % des logements.



Le pont Simone-Veil sera inauguré en 2024, à Bordeaux

© OMA/XYZ POUR BORDEAUX MÉTROPOLÉ

Bordeaux franchit de nouveau la Garonne

En 2024, la cité girondine inaugurera son 8^e ouvrage d'art, le pont Simone-Veil, un projet d'envergure particulièrement attendu.

Le 1^{er} mai 2022, la ville de Bordeaux débutait les célébrations autour des 200 ans du « pont de pierre », le premier ouvrage d'art de la capitale girondine sur la Garonne. Pour cet anniversaire particulier, le 8^e pont bordelais aurait dû être en service. C'était sans compter quelques péripéties.

En juillet 2017, Bordeaux Métropole attribue le marché pour la construction du pont Simone-Veil à un groupement d'entreprises composé notamment de Razel-Bec (Fayat) et d'ETPO. La première pierre est posée la même année. Mais un litige entre la métropole et Fayat suspend durablement les travaux. Prévues initialement en 2020, l'inauguration aura lieu en 2024, sous l'égide d'un groupement mené par Bouygues TP Régions France. Et l'attente est grande dans la région.

L'ouvrage reliera les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac. Il s'inscrit dans la politique de densification urbaine lancée en 1995, avec la

« reconquête » des quais de la rive gauche de la Garonne ou la construction de nouveaux quartiers. Le pont sera également un soutien de taille à « Bordeaux Euratlantique », un projet d'urbanisme qui doit attirer 30 000 emplois et loger près de 50 000 personnes d'ici 2030, sur les deux rives de la Garonne.

Toutes les mobilités circuleront sur le pont

Conçu par l'agence OMA, dirigée par l'architecte néerlandais Rem Koolhaas, le pont Simone-Veil sera long de 549 mètres et large de 44. Ce projet d'envergure, d'un coût global estimé à 151 millions d'euros, repose sur l'utilisation de pieux de 2,50 m de diamètre, qui viendront soutenir les 8 piles en béton du futur pont. Quatre pieux seront nécessaires pour chaque pile.

Enfin, le pont accueillera piétons, cyclistes, véhicules particuliers et transports en commun. Encore un peu de patience... ■

Une rentrée sociale sous forte tension

Sur fond d'inflation galopante et d'érosion du pouvoir d'achat, les négociations salariales dans les branches et les entreprises se durcissent.

A lors que le taux d'inflation sur un an en France a battu un nouveau record en juillet 2022 à 6,1 % selon l'Insee, la rentrée sociale s'annonce mouvementée sur le front des négociations salariales. « Jusqu'à présent nous avons obtenu 3 % d'augmentation des salaires en moyenne dans les entreprises*, on est donc loin du compte », prévient Raphaëlle Bertholon, secrétaire nationale CFE-CGC Économie-Industrie-Numérique et Logement. D'autant plus, remarque-t-elle, que « la suppression du bouclier tarifaire sur l'énergie annoncée par le gouvernement pour 2023 représente à elle seule 2,1 % d'inflation en plus sur une année ».

Clause de revoyure automatique

Si certaines entreprises ont accepté de rouvrir les négociations, à l'instar des groupes Orange et Thales, qui ont déjà programmé une clause de revoyure à l'automne, d'autres rechignent à aller au-delà. Comme

en témoigne la négociation avec Les Entreprises du médicament (Leem) : « Les labos disent que l'inflation ne sera que passagère et que, face à un risque de déflation, ils ne veulent pas d'augmentations qu'ils ne pourront pas assurer après », explique François Reyrolle, responsable de la branche pharmacie à la CFE-CGC, dans les colonnes du quotidien *La Croix*.

La CFE-CGC alerte sur le risque de déclassement des cadres

Pourtant, l'éventail total moyen des salaires - à savoir le rapport entre le minima le plus haut et le minima le plus bas - pour chaque branche et chaque catégorie socioprofessionnelle, s'est encore tassé sur la période 2020-2021, passant ainsi de 2,95 en 2020 à 2,91, d'après la Direction générale du travail. Cependant, la

revalorisation du SMIC de 2,01 % au 1^{er} août 2022, après celle du 1^{er} mai (+ 2,65 %), contraint les entreprises à revenir à la table des négociations. « On assiste à des revalorisations qui se concentrent surtout sur les premiers niveaux des minima salariaux, alors que tous jouent un rôle très important, ne serait-ce que pour attirer les talents », commente Raphaëlle Bertholon. Et celle-ci de préciser : « pour obliger les entreprises à négocier, la CFE-CGC appelle ainsi à l'instauration d'une clause de revoyure automatique, dès la deuxième augmentation annuelle du SMIC, prévoyant la renégociation de l'intégralité des minima salariaux, y compris ceux des cadres ».

Risque de déclassement des cadres

D'après les derniers chiffres du groupe d'experts sur le SMIC, les 10 % les moins bien rémunérés de la fonction cadre en 2002 percevaient un salaire supérieur au salaire médian des professions intermédiaires les mieux rémunérées de la population en 2019. Aujourd'hui, leur rémunération se situe 4 % en dessous. C'est pourquoi la CFE-CGC alerte sur le risque de déclassement des cadres et rappelle l'importance de mettre en œuvre un pacte de progression salariale, permettant de reconnaître à sa juste valeur la prise de responsabilités.

À ce stade, Olivier Dussopt, ministre du Travail, a prévenu qu'il mobiliserait « tous les leviers » pour résorber les écarts. Mais « le meilleur outil d'incitation des entreprises à renégocier les salaires reste celui de la conditionnalité des aides publiques, plaide la CFE-CGC. « Or à ce jour, ces aides aux entreprises sont distribuées sans aucune contrepartie, alors qu'elles sont au cœur du sujet du partage de la valeur à l'échelle nationale. » ■

*d'après une enquête de la CFE-CGC qui confirme les données de la Banque de France.

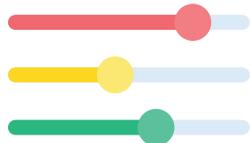




Le secteur de la Construction reste optimiste

Au 3^e trimestre 2022, les entreprises de la Construction envisagent des perspectives d'activité plutôt bien orientées. Si le contexte géopolitique et les prix de l'énergie restent préoccupants, les entreprises gardent confiance en l'avenir.

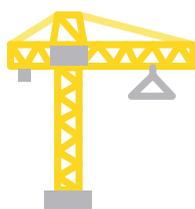
LA CONSTRUCTION IMAGINE LA SUITE



53 %

peuvent anticiper leur niveau d'activité au prochain trimestre

54 % pour l'ensemble des secteurs



73 %

ont confiance dans l'évolution de leur carnet de commande

73 % aussi pour l'ensemble des secteurs



74 %

ont confiance dans l'évolution de leur trésorerie

54 % pour l'ensemble des secteurs

Source : Apec, septembre 2022

LA CONSTRUCTION MAINTIENT LE CAP EN 2022



Christophe LENZI
Chef de Projet études à la direction des données et études de l'Apec

Après le formidable rebond économique de 2021 et une reprise prégnante du marché de l'emploi cadre (+ 18 % de recrutement), 2022 s'annonce bien plus agitée. Le contexte géopolitique très anxiogène a de fortes répercussions sur les prix de l'énergie et une spirale inflationniste peut obérer la croissance.

Ce voile d'incertitude ne semble pas perturber outre mesure les entreprises de la Construction, dans un secteur pourtant énergivore. Plus de la moitié d'entre elles (53 %) estiment, au 3^e trimestre 2022, avoir la capacité d'anticiper leur niveau d'activité, qui renoue voire dépasse celui d'avant la crise sanitaire.

D'autres indicateurs, comme les carnets de commande ou l'évolution de la trésorerie, témoignent de la bonne santé et de la vitalité économique du secteur. Le revers de la médaille est la résurgence de phénomènes de tension sur les recrutements, notamment de cadres, qui peut s'avérer préjudiciable pour la conduite de certains projets (cadres de chantier, conducteurs de travaux, ingénieurs de travaux, etc.)

Pour 2023, les perspectives sont un peu plus sombres quant aux prévisions de croissance et d'activité. Si la crise énergétique que nous traversons venait à s'amplifier, l'impact sur les acteurs de la Construction pourrait être plus important. ■



L'agence métropole PRO BTP de Metz

PRO BTP toujours plus proche de ses clients

Le premier groupe professionnel de protection sociale renforce son maillage territorial pour privilégier la proximité.

À l'horizon 2025, ce seront 16 agences métropoles mais aussi 63 agences de proximité et près de 170 permanences qui seront déployées sur l'ensemble du territoire français. Depuis novembre 2021, le réseau PRO BTP a entrepris un programme d'investissement de 26 millions d'euros, visant à renforcer son réseau de proximité auprès de ses clients, professionnels et particuliers des secteurs du BTP et de la Construction.

Avec la création, à Metz, d'une première agence pilote destinée aux grandes métropoles se met en place « un nouveau concept d'agences plus ouvertes vers l'extérieur, plus modernes, plus chaleureuses. En un mot, plus proches de nos adhérents », résume le groupe dans un communiqué. Concrètement, l'agence mosellane offre désormais un panel de services dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de l'assurance, de l'épargne, de la retraite,

mais aussi des vacances. « Dans une agence type en métropole, ce sont désormais 3 conseillers particuliers, une conseillère action sociale plus un responsable d'agence. À Metz, nous disposons d'une salle de réunion, dédiée à nos adhérents et aux entreprises, dans laquelle nous leur présentons nos solutions pour leur retraite », explique Benjamin Baudry, responsable de l'agence de mosellane.

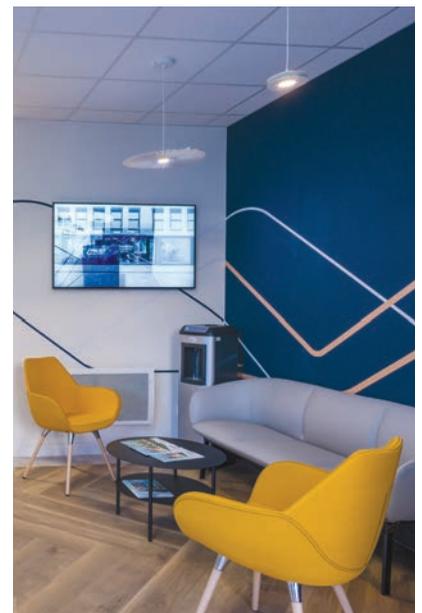
L'écoute et l'accompagnement des adhérents

Tout aussi essentiels dans ce maillage territorial, les itinérants vont à la rencontre des adhérents. « Dans chaque département, il existe un ou plusieurs points d'accueil pour nos adhérents », précise Benjamin Baudry.

« Avec près de 6 000 collaborateurs, poursuit-il, nous sommes plus qu'un assureur ou une mutuelle. Nous privilégions l'écoute et l'accompagnement de nos clients. En tant que membre

de l'alliance professionnelle retraite Agirc-Arrco, les entretiens personnalisés en matière de retraite sont très demandés. »

Le groupe PRO BTP a par ailleurs mis en place des outils numériques sur son site web ou sur l'application mobile PRO BTP Santé pour faciliter l'autonomie des adhérents, tant dans la prise de rendez-vous que dans l'émission d'un contrat, une prise en charge ou l'envoi des factures de santé.



Développer des synergies sur l'ensemble des services

Dans les agences, les adhérents peuvent également être reçus par un conseiller action sociale. Parmi les dispositifs proposés, « il est important de souligner que les adhérents, quel que soit l'âge et la catégorie socio-professionnelle, peuvent bénéficier d'aides ». Notamment, pour l'obtention du permis de conduire, d'un prêt de 20 000 euros à taux zéro ou bien encore suite à un retour d'hospitalisation avec le versement d'un chèque santé. « Ces entretiens optimisés en agence, comme en entreprise, nous permettent de développer des synergies sur l'ensemble des services du Groupe. » ■



Les Assises du BTP et ses premières mesures

Batiactu – 22/09

« Elles étaient attendues de pied ferme par la profession : les Assises du bâtiment et des travaux publics viennent d'accoucher d'une première salve de mesures destinées à simplifier les procédures administratives et soutenir les opérations économiques des professionnels de la construction. (...) Certaines dispositions annoncées, comme la pérennisation à 100 000 € du seuil de gré à gré qui exempte les marchés publics de travaux d'appels d'offres, étaient réclamées de longue date des professionnels de la filière. »

Sécheresse : les digues hollandaises fragilisées

Le Figaro – 25/08

« Les ponts, les digues ou encore les barrages européens sont mis sous tension par le manque d'eau. C'est, par exemple, le cas des digues aux Pays-Bas. En pénurie d'eau, le

pays constate que les constructions en question sont fragilisées par la sécheresse, notamment les petites structures, pourtant essentielles pour drainer l'eau et assécher les polders. "Aux Pays-Bas, beaucoup de digues sont constituées en sable et surtout de recouvrements argileux qui posent problème en cas de sécheresse", explique à ce propos Édouard Durand, expert géotechnique et risques naturels, spécialiste des digues pour le CEREMA. »

L'inquiétude dans le Bâtiment

Ouest-France – 18/09

« Les entreprises du bâtiment font face à un contexte particulièrement délicat depuis quelques semaines. Confrontées elles aussi à l'augmentation des prix de l'énergie, elles subissent surtout l'envolée des prix des matériaux. "Hier, nous avons par exemple reçu une augmentation de 15 % d'un gros groupe cimentier et ce n'est pas discutable", déplore Philippe Nicol, président de

la Fédération française du bâtiment des Côtes-d'Armor (FFB 22). (...) "Les choses se précipitent un peu actuellement avec la hausse des prix des matériaux, poursuit le président de la FFB 22, qui compte 800 adhérents. Pour l'instant, on n'a pas trop de défaillances d'entreprises, mais ça pourrait arriver en 2023. Tout le monde est inquiet". »

Le télétravail n'est pas un droit

Le Télégramme – 20/09

« Au sein de la CFE-CGC, nous avons toujours défendu l'idée que le télétravail était une possibilité en fonction de l'organisation du travail, mais que ce n'est pas un droit ! Les gens doivent pouvoir continuer à venir dans leur entreprise. J'avais d'ailleurs demandé que cette question soit discutée au niveau national parce que, entreprise par entreprise, c'est un travail de titan. » (Jean-François Foucard, secrétaire national de la CFE-CGC)



@Gérard Mardiné, CFE-CGC (18/09)

Le sujet des retraites ne nécessite pas de réforme. Le gouvernement ferait mieux de s'atteler aux indispensables : transition écologique, rééquilibrage du partage de la valeur en faveur des salariés

@Gilles Gateau, Apec (13/09)

1 cadre sur 4 déclare que sa santé mentale s'est dégradée depuis 2 ans. Le stress et l'épuisement les guettent. Soyons vigilants, l'engagement des collaborateurs doit rimer avec bien-être & bonne santé mentale (Apec)

@Observatoire des inégalités (09/09)

Parmi les 10 % des salariés les mieux payés, 28 % sont des femmes, 72 % des hommes. En grimpant davantage dans la hiérarchie des salaires, la proportion de femmes diminue encore.

@UR CFE-CGC Grand-Est (08/09)

« Si on trouve un système où 80 % de l'entreprise est syndiquée, l'employeur ne pourra pas discriminer 80 % des salariés » (Gilles Lecuelle, secrétaire national de la CFE-CGC)

DANS NOS MÉTIERS,
CHAQUE JOUR
EST UN **NOUVEAU DÉFI.**



**LA CONSTRUCTION,
C'EST PLUS DE 30 MÉTIERS PASSIONNANTS.**

laconstruction.fr



Une campagne organisée par le CCCA-BTP,
mobilisé avec les professionnels de la construction.

**LA
CONSTRUCTION**
Demain s'invente
avec nous

SYNDICALISME

Les défis que doivent relever les syndicats pour se réinventer

Michèle Millot, co-auteur avec Jean-Pol Roulleau de *Renouveau du syndicalisme (Le Passeur)*, et Grégory Dechambre, responsable d'exploitation chez APRR, partagent leur analyse sur l'avenir des syndicats.

Les Cahiers du BTP : Dans votre dernier ouvrage *Renouveau du syndicalisme*, vous êtes optimiste sur l'avenir des syndicats, si toutefois, écrivez-vous, ils deviennent de véritables partenaires dans les entreprises. En prennent-ils le chemin ?

Michèle Millot : De par sa nature et sa fonction, le syndicalisme est essentiel et fondamental pour le salarié

comme pour l'entreprise. Il représente un outil de défense des droits des salariés, mais aussi le contre-pouvoir dont l'entreprise a besoin pour agir et négocier, notamment pour assurer une plus juste répartition de la valeur. C'est l'objet du livre que nous avons publié avec Jean-Pol Roulleau : certaines organisations syndicales, persuadées que sans ce changement, le syndicalisme pourrait mourir, recherchent des voies innovantes, qui

répondent à ces nouveaux besoins.

Par exemple, dans l'usine Michelin de Roanne, dont l'avenir était menacé du fait des évolutions technologiques, la direction, très ouverte à la discussion, s'est appuyée sur les syndicats pour obtenir l'adhésion des salariés sur un projet de repositionnement plus haut de gamme de l'usine. Ce qui exigeait des salariés un long et difficile effort de formation. Cet exemple, comme bien d'autres, montre l'émergence aujourd'hui d'une nouvelle forme de syndicalisme fondé sur le partenariat. Les organisations syndicales s'engagent dans la vie de l'entreprise.

Grégory Dechambre : Cette transformation est importante dans la forme, mais pas sur le fond : nous continuons de défendre les intérêts des salariés. La forme évolue car nous devons être un partenaire privilégié et chercher le compromis « gagnant-gagnant » avec la direction et le cas échéant, pouvoir s'opposer sans nécessairement bloquer le système.

Chez APRR, filiale d'Eiffage, nous avons la chance d'avoir un dialogue constructif avec des réorganisations sans mutations forcées ou licenciements. À mon sens, la notion de partenaire doit prendre la forme d'un dialogue opérationnel. Autrement dit,



Le syndicalisme ne pourra survivre que s'il est utile

MICHÈLE MILLOT

Après douze ans à la DRH de Rhône Poulenc, puis d'Aventis, Michèle Millot préside l'Observatoire des Relations Économiques et Sociales (ORES). Aux côtés de Jean-Pol Roulleau, délégué général de l'ORES, elle a publié plusieurs ouvrages sur le syndicalisme et les cadres.

lorsque nous suggérons, nous attendons des réponses pour co-construire. Ce pas n'est pas franchi par l'entreprise. Il manque peu de choses pour fluidifier un système moderne et prendre en compte nos propositions, les tester et ajuster des décisions si besoin est.

Quels sont les nouveaux défis à relever pour gagner en légitimité, en particulier pour la CFE-CGC ?

MM : Le syndicalisme ne pourra survivre que s'il est utile. Sa légitimité réelle provient de la confiance que peuvent lui accorder les salariés. Sa mission s'étend désormais à la nécessité de participer à la marche de l'entreprise, quitte à prendre le risque d'être co-acteur dans sa gestion. Mais le syndicalisme a aussi un devoir d'alerte auprès des adhérents. Notamment pour les avertir que la fonction d'encadrement doit à l'avenir s'exercer différemment.

Aujourd'hui, et surtout depuis la crise sanitaire, les salariés en quête de sens dans leur travail ont besoin d'être entendus. Le cadre doit donc solliciter l'intelligence collective des collaborateurs de son service et travailler davantage en équipe. L'encadrement doit être un catalyseur de l'épanouissement d'une intelligence collective.

GD : Pour nous, le principal enjeu porte sur le renouvellement des élu(e)s, tout particulièrement chez les cadres, qui sont encore trop nombreux à craindre, s'ils s'exposent, un risque de blocage dans leur carrière professionnelle. Nous devons les rassurer sur l'évolution des élu(e)s et le rôle de la CFE-CGC BTP, qui est le deuxième syndicat chez APRR.

Aujourd'hui, nous avons besoin de mobiliser des personnes impliquées et des spécialistes dans leurs domaines, maîtrisant les aspects réglementaires et techniques sur tous les sujets. Depuis la création du comité social et économique (CSE) et de la commis-



Nous avons besoin de personnes impliquées et de spécialistes dans leurs domaines

GRÉGORY DECHAMBRE



Ancien responsable de l'organisation et de la gestion de la production au sein de grands groupes de l'industrie automobile et du BTP, Grégory Dechambre est responsable d'exploitation expert chez APRR. Il est élu au CSE de la région Paris et membre du CSSCT depuis fin 2019.

sion santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), nous avons dû être plus réactifs, agiles, coordonnés et pragmatiques. Aujourd'hui, nous utilisons beaucoup la visioconférence pour rester en contact et être créatifs. L'écoute et le dialogue avec nos collègues sont essentiels pour trouver des solutions et mieux coordonner nos actions.

Comment réaffirmer l'autonomie des partenaires sociaux dans les entreprises, mais aussi dans le cadre des négociations sur les accords de branche avec l'État ?

MM : Aujourd'hui, les organisations syndicales et patronales représentatives au niveau national se sont accordées sur la tenue d'un agenda paritaire sur les questions sociales et économiques pour réaffirmer leur autonomie vis-à-vis du poids croissant du ministère du Travail dans la négociation. La priorité doit être donnée à la démocratie sociale grâce à des partenaires légitimes pour améliorer cette culture du compromis.

GD : Afin de réaffirmer notre autono-

mie, il est important d'avoir le recul pour analyser les nouveaux enjeux de l'entreprise et des salariés, pour trouver des accords acceptables, pour les deux parties. Nous devons rester force de proposition dans une opposition constructive. Le syndicalisme n'est pas une opposition systématique, mais plutôt une conciliation. C'est un changement de culture à tous les niveaux des discussions. ■

À LIRE



Le renouveau du syndicalisme, ce sont ces organisations syndicales qui s'impliquent dans la gestion de l'entreprise et partagent avec les directions et les représentants

des salariés des objectifs communs. La seule façon, selon les auteurs, d'assurer l'avenir de l'entreprise. **Renouveau du syndicalisme : défis et perspectives (Le Passeur, 2021)**

Bruxelles fixe les nouvelles règles du jeu numérique

En adoptant début juillet le Digital Markets Act (DMA) et le Digital Services Act (DSA), l'Union européenne vise un encadrement plus strict des pratiques sur Internet.

Le numérique s'est développé un peu comme dans un western, il n'y avait pas de véritable règle du jeu, mais maintenant il y a un nouveau shérif en ville », prévient la Commission européenne. Le vote début juillet par les parlementaires européens du Digital Markets Act (DMA) et du Digital Services Act (DSA), deux textes majeurs visant respectivement à limiter le monopole des géants du numérique et à réguler les services du numérique, annonce un changement profond de paradigme.

Pour la DSA comme la DMA, l'objectif est le même, affirme Margrethe Vestager, commissaire européenne en charge du Numérique : permettre à la fois aux utilisateurs de disposer « d'un large choix de produits et services en ligne », et aux entreprises de pouvoir « se livrer à la concurrence en ligne de manière libre et loyale, tout comme elles le font hors ligne ». Avec l'entrée en vigueur de ce nouveau paquet en 2023, la réglementation européenne du numérique

sera plus stricte à l'égard des entreprises, notamment des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft). Désormais, « ce ne sera plus la Commission européenne mais les entreprises elles-mêmes qui devront prouver qu'elles permettent une libre concurrence », insiste l'eurodéputé allemand Andreas Schwab, rapporteur du DMA.

Modérer les contenus « préjudiciables »

Autre grand changement attendu : parmi les nouvelles mesures annoncées dans le cadre de la DSA, la publicité ciblée sur internet, en particulier à destination des enfants ou mentionnant une orientation

sexuelle ou religieuse, sera interdite. S'inscrivant dans la continuité du règlement européen général de protection des données personnelles (RGPD), la DSA compte également mieux encadrer la gestion des contenus, pour lutter contre la désinformation en ligne et protéger davantage les consommateurs-citoyens.

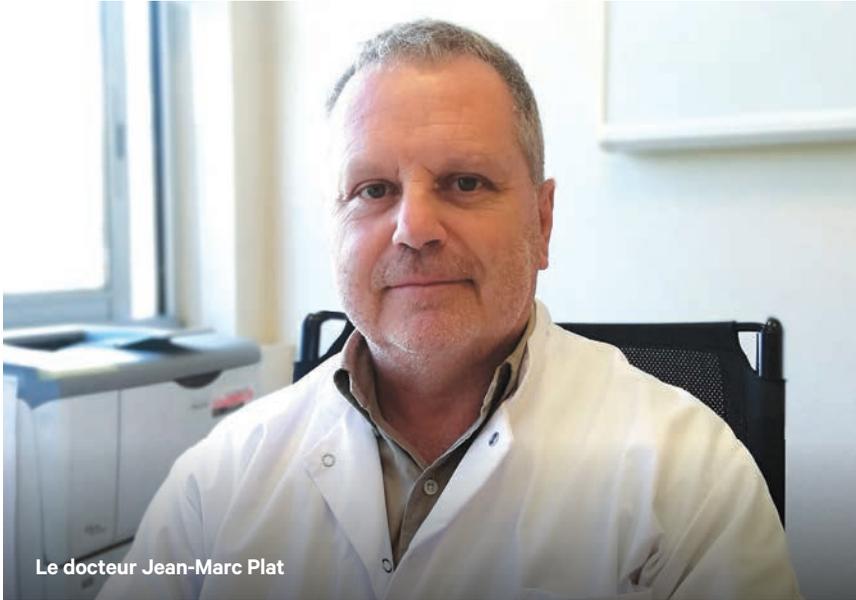
Ainsi, par exemple, la nouvelle réglementation obligera les entreprises comme les réseaux sociaux à modérer et à retirer rapidement leurs contenus considérés comme « illicites » ou « préjudiciables » sur leur plateforme. Bruxelles en a d'ailleurs dressé une liste complète : les propos haineux ou racistes, les insultes et harcèlements, le matériel pédopornographique, les arnaques, le partage d'images privées non consenti, l'apologie du terrorisme, la vente de contrefaçons ou de produits dangereux, ou encore la violation de copyright.

Des amendes inédites

Aussi, pour éviter la vente de produits contrefaits ou défectueux, les plateformes de e-commerce auront l'obligation de vérifier et tester les produits proposés par leurs fournisseurs avant de proposer leurs produits sur Internet. La Commission européenne disposera aussi d'un pouvoir de contrôle sur l'ensemble de ces contenus. Tout manquement à cette réglementation DSA et DMA sera sanctionné par des amendes pouvant atteindre respectivement 6 et 10 % du chiffre d'affaires annuel total de l'entreprise. ■

Deux textes majeurs établissent une réglementation plus stricte à l'égard des entreprises





Le docteur Jean-Marc Plat

La médecine du travail doit retrouver ses marques

Malgré la loi « Santé travail » du 2 août 2021, censée alléger la charge des médecins du travail, certains territoires connaissent encore des situations critiques.

Les derniers chiffres du Conseil national des médecins et de la direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) sont éloquentes : en France, la moyenne d'âge nationale des médecins du travail était de 55 ans en 2019, contre 51 ans pour les médecins, toutes catégories confondues. Cela implique, souligne-t-il, que « de nombreux départs à la retraite devront être palliés. » Or, cette année encore, la médecine du travail n'a guère séduit les futurs médecins.

Seulement 116 nouveaux postes d'internes ont été créés en 2022, soit 9 postes de moins qu'en 2021. « Cette

spécialité est peu connue des étudiants parce que certains centres hospitaliers universitaires en France, comme à Nice, ne prodiguent aucun cours sur la médecine du travail », assure Jean-Marc Plat, médecin du travail du Bâtiment et des Travaux publics dans les Alpes-Maritimes. Les étudiants ont donc tendance à privilégier d'autres spécialités qui leur semblent

Seulement 116 nouveaux postes d'internes ont été créés, soit 9 postes de moins qu'en 2021

plus prestigieuses, comme la cardiologie ou l'ophtalmologie. » Aujourd'hui, précise-t-il, « faute de médecins du travail dans certains départements, les intérimaires n'arrivent même plus à obtenir un rendez-vous pour passer leur visite d'information et de prévention, ce qui est problématique parce que sans cette visite médicale, ils ne peuvent pas travailler ».

Raréfaction des ressources

La dernière loi « Santé travail » du 2 août 2021 va « dans le bon sens », avec notamment « la possibilité de déléguer certaines visites médicales aux infirmiers spécialisés en santé au travail pour alléger le travail des médecins du travail », reconnaît Jean-Marc Plat. « Mais là encore, observe-t-il, nous manquons aussi cruellement d'infirmiers. »

Et sur le terrain, les premiers effets de la loi se font déjà sentir. « Dans tous les services en médecine du travail, les équipes sont motivées mais avec la raréfaction des ressources, la charge de travail est de plus en plus importante », selon Jean-Marie Plat. D'autant plus que la loi impose désormais l'ajout de nombreuses visites médicales, notamment en fin de carrière depuis octobre 2021, et à mi-carrière pour un salarié de 45 ans depuis avril 2022.

Nouveau rôle pour le médecin du travail

Dans ce contexte, la profession va être obligée d'évoluer. « Face à la charge de travail, nous devons davantage travailler avec les infirmiers et les équipes pluridisciplinaires afin de nous réserver du temps pour faire de la prévention primaire en entreprise », estime Jean-Marc Plat.

Avant d'ajouter : « le médecin du travail doit rester l'animateur et le coordinateur de l'équipe pluridisciplinaire : infirmier, intervenant en prévention des risques professionnels, assistante sociale, psychologue, toxicologue... ». ■

Transiger après une rupture conventionnelle

En parallèle de la signature d'une rupture conventionnelle, l'employeur peut proposer une transaction au salarié. Ces deux contrats n'ayant pas la même vocation, attention à l'objet même de cette transaction.



Patrice ADAM
Professeur
à l'Université
de Lorraine

Vous venez de signer une rupture conventionnelle. Et pour éteindre toute potentielle contestation ultérieure, l'employeur vous propose à présent de signer une transaction. Est-ce possible ? Est-ce utile ? Avant de répondre à ces questions, il faut d'abord rappeler que ces deux contrats ont des vocations bien différentes.

La rupture conventionnelle est un mode de rupture du contrat de travail, la transaction est une manière de régler, par le biais de concessions réciproques, un litige né ou à naître. La transaction produit un « effet-obstacle » très important qu'il convient de ne jamais oublier : elle fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet. Le juge ne peut trancher le différend que la transaction a pour objet de clore.

L'objet de la transaction

Est-il d'abord utile de cumuler rupture conventionnelle et transaction ? Ne peut-on pas plus simplement

aboutir au même résultat, à savoir l'absence de contentieux ultérieurs, en incluant dans la convention de rupture conventionnelle une « clause de renonciation à tout recours », faisant interdiction à l'autre ou l'autre partie de saisir le juge prud'homal ? Et bien non.

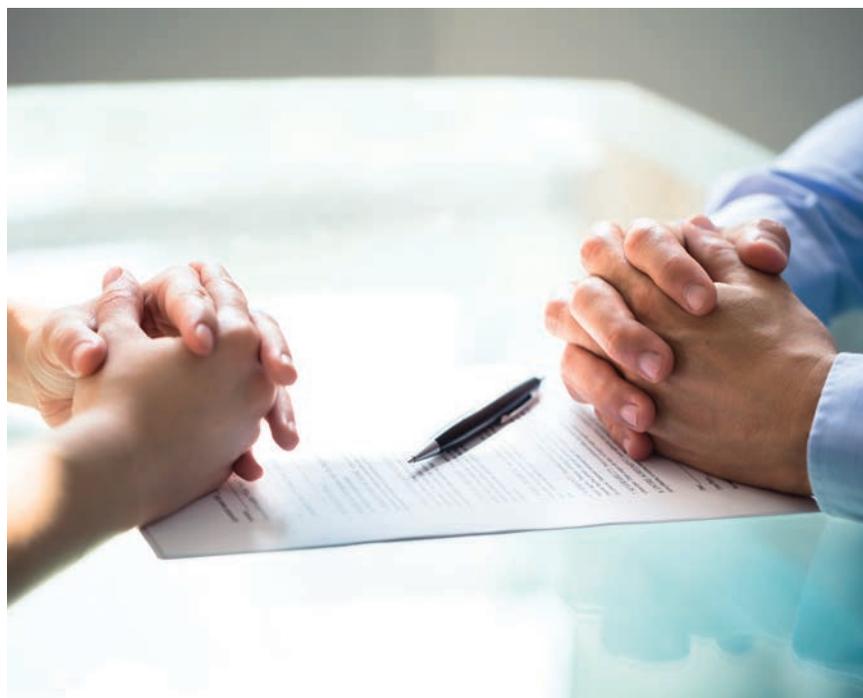
En effet, une telle clause doit être réputée non écrite, comme contraire à l'article L. 1237-14 du code du Travail, sans qu'en soit affectée la validité de la convention elle-même. Pour être plus clair, la clause est,

d'une certaine façon, effacée ou gommée et ne produit donc aucun effet. Chacun est libre d'engager un contentieux. L'objectif est donc manqué. Il ne peut être atteint qu'en ajoutant la transaction à la rupture conventionnelle.

Mais est-ce légal ? À vrai dire, oui et non. Tout dépend de l'objet de la transaction. Mais en tout état de cause, signalons d'abord qu'elle ne peut valablement intervenir que postérieurement à l'homologation de la rupture conventionnelle ou, pour les salariés protégés, après la notification de l'autorisation de la rupture par l'inspection du Travail. Attention donc à la chronologie.

Une contradiction que ne supporte pas le droit

L'essentiel réside cependant, nous l'avons dit, dans l'objet du contrat de transaction. La transaction ne peut pas porter sur la rupture du contrat elle-même. On le comprend facilement. Les parties ne peuvent pas raisonnablement dire qu'elles se sont mises librement d'accord pour



rompre le contrat de travail -c'est le sens même d'une rupture conventionnelle- et, dans le même temps, conclure une transaction ayant pour objet de régler un différend portant sur la rupture elle-même, ce qui est la fonction de la transaction.

Il y a là une contradiction que ne supporte pas le droit. Conséquence pratique : la transaction est nulle et chaque partie à la rupture conventionnelle conserve la possibilité d'introduire un recours juridictionnel, avant l'expiration d'un délai de douze mois, à compter de la date d'homologation de la convention pour contester la validité même de la rupture amiable.

En discussion chez le juge de Sécurité sociale

Mais ce n'est pas dire là que la conclusion d'une transaction est totalement exclue à la suite d'une rupture conventionnelle. Il est en effet possible de signer une transaction qui porte sur des éléments, non compris dans la rupture conventionnelle, qui se rattachent à l'exécution du contrat de travail (Soc. 25 mars 2015). On pense à d'éventuels litiges relatifs au paiement d'heures supplémentaires ou aux primes, à l'octroi de jours de congés payés, à la légitimité d'une sanction, au remboursement de frais professionnels, etc.

Une indemnité transactionnelle s'ajoutera donc à l'indemnité de rupture conventionnelle antérieurement perçue, chacune obéissant à ses propres règles d'assujettissement social et fiscal. Dans tous les cas, deux actes distincts devront être

VOS QUESTIONS

L'employeur doit-il informer le salarié qu'il peut demander des précisions sur les motifs du licenciement ?

On sait que le salarié peut demander, dans un délai de 15 jours suivant la notification du licenciement, par lettre recommandée, avec avis de réception ou remise contre récépissé, des précisions sur ces motifs. L'employeur dispose alors de 15 jours après la réception de cette demande pour les lui communiquer, s'il le souhaite (C. trav. art. L 1235-2 et R 1232-13). Reste que l'employeur n'a aucune obligation d'informer préalablement le salarié de la possibilité qui lui est faite de lui demander des précisions sur les motifs de la rupture (Soc. 29 juin 2022).

Mon contrat de travail contient une clause de médiation obligatoire m'obligeant à saisir un médiateur avant de saisir éventuellement le juge prud'homal. Une telle clause est-elle légale ?

Non, vous pouvez directement saisir le conseil des prud'hommes, sans passer par la case « médiation » (Soc. avis, 14 juin 2022). Bien entendu, vous pouvez aussi jouer le jeu de la médiation si vous le souhaitez et y trouver intérêt.

En état d'ébriété, j'ai eu un accident avec ma voiture de fonction. L'employeur peut-il me licencier pour faute ?

Oui, mais seulement si cet accident peut être rattaché à votre vie professionnelle (Soc. 19 janvier 2022). C'est le cas, par exemple, pour un chef d'équipe dans le secteur du Bâtiment qui s'était rendu à un salon professionnel sur instruction de l'employeur et qui, sur le trajet de retour à son domicile, a provoqué, en état d'ébriété, un accident de la circulation.

rédigés. Par ailleurs, Il est également possible de transiger a posteriori sur de possibles difficultés d'exécution de la rupture conventionnelle.

Enfin, et c'est là un aspect un peu technique du problème, la transaction qui porte sur le principe même de la rupture conventionnelle, et

dont on a vu qu'elle était en principe frappée de nullité, peut cependant se voir discutée devant le seul juge de Sécurité sociale, qui lui n'invoquera pas la nullité de la transaction.

Est alors en débat l'assujettissement ou non à cotisations sociales de l'indemnité transactionnelle « ayant vocation à réparer le préjudice subi par le salarié du fait de la rupture du contrat de travail ». Dans ce champ, le principe d'assujettissement semble devoir l'emporter dans presque tous les cas et ne semble donc pas devoir inciter les parties à s'engager dans cette voie périlleuse. ■

La transaction ne peut pas porter sur la rupture du contrat de travail, sous peine d'être frappée de nullité

EXPO UNIVERSELLE

Les yeux grands ouverts sur le futur

Alors que s'ouvre le XX^e siècle, le Paris de la « Belle Époque » accueille une Exposition universelle futuriste, annonciatrice de bouleversements technologiques, notamment dans la Construction.

En ce printemps 1900, à Paris, les visiteurs n'en croient pas leurs yeux : à deux pas de la tour Eiffel, qui fête les onze ans de son achèvement, se dresse sur l'avenue de Suffren une immense sphère bleue et or de 45 mètres de diamètre, sur laquelle sont peintes les constellations et les signes du zodiaque. C'est le « Globe céleste », l'une des attractions les plus populaires de l'Exposition universelle de 1900.

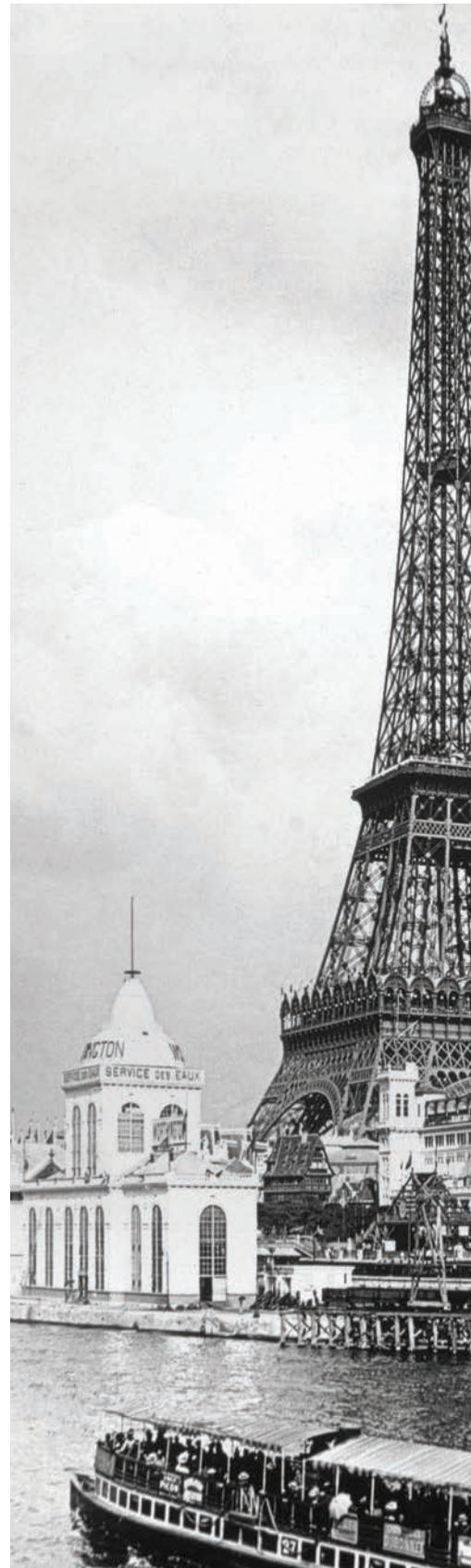
La sphère repose sur un socle, à 18 mètres de hauteur, sur lequel est aménagée une terrasse fleurie. Une fois sur la terrasse, le visiteur peut pénétrer à l'intérieur du Globe pour y contempler la voûte céleste, reconstituée à l'aide d'une carcasse métallique de forme sphérique recouverte de papier bleu. Les étoiles sont représentées par des morceaux de verre taillés qu'éclairent des lampes incandescentes. On peut aussi accéder une douzaine de mètres plus

haut, à un petit observatoire sphérique installé au centre du Globe, qui figure la Terre. La planète-observatoire placée au sommet d'un axe rotatif, tourne sur elle-même à la vitesse d'un tour en trois minutes et peut accueillir une centaine de visiteurs. Prix du billet pour ce voyage dans les étoiles : 1,5 franc.

Les nouvelles mobilités

À elle seule, cette attraction symbolisait l'esprit de l'Expo : faire entrer les visiteurs dans le monde du futur, à l'aube du XX^e siècle, qui sera marqué par l'envol des nouvelles technologies. Pour attirer les curieux du monde entier, les organisateurs n'ont pas lésiné sur les moyens : 112 hectares d'exposition entre rive droite et rive gauche, englobant l'esplanade des Invalides, le Champ de Mars, la colline de Chaillot, le quai d'Orsay, le cours la Reine (aujourd'hui cours Albert-1^{er}), ainsi que les 100 hectares du Bois de Vincennes pour l'exposition sur l'agriculture, les maisons ouvrières et les activités sportives, car se déroulent en même temps les Jeux de la II^e Olympiade. Inaugurée par le président Émile Loubet le 14 avril, l'Expo ferme ses portes le 12 novembre après avoir accueilli le nombre record de 50,8 millions de visiteurs.

On dirait aujourd'hui que cette exposition est marquée par l'apparition des « nouvelles mobilités ». On peut se déplacer dans le site sur





Non loin de la Tour Eiffel, le Globe céleste était une attraction incontournable



un trottoir roulant à deux vitesses, situé sur un viaduc à 7 mètres du sol, qui préfigure l'escalier mécanique. Le 19 juillet est inaugurée la première ligne de métropolitain, reliant la porte Maillot et la porte de Vincennes, afin de desservir les sites où se déroulent les épreuves des Jeux Olympiques et attribuée en concession au baron Édouard Louis Joseph Empain. L'ingénieur allemand Rudolf Diesel présente, en première mondiale, le premier moteur à compression, fonctionnant aux huiles végétales, à qui il prédit un avenir aussi important que le pétrole.

pas du béton armé moderne, notamment avec la présentation du « Système Hennebique ». François Benjamin Hennebique, né en 1842, maçon et entrepreneur, a compris dès le milieu des années 1870 les perspectives ouvertes par Joseph Monier, jardinier et inventeur, avec son « dispositif de caisses-bassins mobiles en fer et ciment applicable à l'horticulture ».

Hennebique coule sa première dalle en béton armé en 1879, abandonne son métier d'entrepreneur pour devenir ingénieur et consultant et dépose en 1892 un premier

En l'espace de 7 mois, l'Expo 1900 a attiré près de 60 millions de curieux

L'espace est l'autre grand centre d'intérêt de l'Expo, avec le Globe céleste, mais aussi avec le Palais de l'Optique, dans lequel a été installée une lunette astronomique de 1,25 m de diamètre, avec un tube optique de 60 m de long, ce qui en fait le plus grand télescope jamais construit.

Le béton armé à l'honneur

Les visiteurs peuvent aussi admirer les pavillons spectaculaires de la Russie (surnommé le « Kremlin du Trocadéro »), de la Grande-Bretagne (une vaste demeure élisabéthaine) et de l'Allemagne (un bâtiment de style néo-renaissance surmonté d'une tour de 75 m de haut). Et pour conclure la visite sur une note plus légère, on peut regarder sur un écran géant les premiers films courts des frères Lumière, avec pour la première fois le son enregistré.

L'espace, l'image et le son, les transports... L'Exposition de 1900 annonce bien le siècle à venir. Elle est aussi en pointe dans le domaine de la construction avec les premiers

brevet intitulé « Combinaison particulière du métal et du ciment en vue de la création de poutres très légères et de haute résistance », un procédé qui sera baptisé le « Système Hennebique ». En 1899, il conçoit et construit le premier pont français en béton armé, à Châtelleraut, dans la Vienne.

L'Expo lui permet de présenter son invention, d'exposer une vaste terrasse et de populariser un matériau et un système de construction qui va tailler, dans les années qui suivent, des croupières au matériau roi de l'époque, le fer. On peut toujours admirer, au 22 avenue Victor-Hugo à Bourg-la-Reine, la villa Hennebique construite entre 1901 et 1903 : terrasse en encorbellement, tour minaret de 40 mètres de hauteur faisant office de château d'eau pour arroser par gravitation les serres et les jardins suspendus de la villa, porte-à-faux, portées importantes sans piliers ou saillies. Une démonstration spectaculaire de l'usage du béton armé pour une habitation. ■

Vivez des vacances

AU SOMMET !

Pour un séjour au cœur des pistes,
les pieds dans l'eau ou au plus proche
de la nature, en France comme à l'étranger.

Plus de 40 destinations pour vivre
de grands moments en famille.



SÉJOUR
GRATUIT ⁽¹⁾
POUR LES MOINS
DE 15 ANS
EN FRANCE
ACCOMPAGNÉS DES
PARENTS OU GRANDS-PARENTS

LES
CONTRAT
santé

99€ ⁽²⁾
PAR ADULTE
POUR LES JEUNES PARENTS
POUR UN SÉJOUR DE
7 NUITS EN FRANCE

RÉSERVEZ VOS
PROCHAINES VACANCES

 vacances.probtp.com
Découvrez les visites virtuelles de nos villages

 01 57 63 66 72

 en agence conseil

FLASHEZ,
RÉSERVEZ !



PRO BTP
VACANCES®

(1) Pour les Clubs, hôtels en tarification à la personne, en demi-pension ou pension complète, gratuité du séjour ou, pour tout séjour réservé dans un Village PRO BTP VACANCES situés à Agay, Kerjouanno, Luchon, Les Carroz d'Arâches, en tarification au logement, gratuité de la chambre supplémentaire ainsi que des éventuels forfaits restauration souscrits lors de la réservation pour les enfants ou petits-enfants.
(2) Offre valable pour tout parent d'un premier enfant de moins de 2 ans et de moins de 7 ans en cas d'adoption, limitée à 2 adultes maximum par réservation (hors juillet et août, vacances scolaires de Noël), pour un séjour en location ou demi-pension en France (hors transport et Corse non incluse). Ces offres sont valables pour toute réservation faite par un parent ou grand-parent, adhérent à la complémentaire santé individuelle ou collective de BTP Prévoyance institution de prévoyance, ou de SAF BTP IARD ou PRODIGEO Assurances.
Offres non cumulables entre elles. Retrouvez l'ensemble des conditions de nos offres de vacances et nos conditions générales disponibles sur www.vacances.probtp.com ou en brochure.

PRO BTP VACANCES, marque commerciale sous laquelle exerce BTP VACANCES, Association loi du 1^{er} juillet 1901, inscrite sous le SIREN n° 438 576 886, et au registre des Opérateurs de voyages et de séjours sous le n°IM075120013, et **BTP VOYAGES**, SAS au capital social de 1 100 000 €, enregistrée au RCS de Paris n° 803 763 028 et au registre des Opérateurs de voyages et de séjours sous le n°IM075140071 - dont leur siège social respectif est sis 7 rue du Regard à Paris (75006) et ayant pour Garant : APST, 15 avenue Carnot Paris (75017).

ASSOCIATION DE PROTECTION SOCIALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (PRO BTP), Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 394 164 966.

BTP-PRÉVOYANCE Institution de Prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics Régie par le Code de la Sécurité sociale - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 784 621 468.

SAF BTP IARD Société d'assurances familiales des salariés et artisans IARD - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance, au capital de 5 337 500 € entièrement versé, régie par le code des Assurances - Siège social : 7 rue du Regard Paris (75006) - RCS Paris n°332 074 384.

PRODIGEO Assurances Société Anonyme à Directeur et Conseil de Surveillance, au capital de 20 000 000 €, régie par le Code des assurances - Siège Social : 7 Rue du Regard Paris (75006), RCS Paris n°482.011.269.

